

MAIRIE DE SAORGE



LA CARF COMMUNIQUE :

Suite au passage de la tempête ALEX des travaux d'urgences ont été menés pour rétablir de façon provisoire l'alimentation en eau potable du village et notamment par la pose d'un réseau aérien en traversée de la Roya au droit du passage à gué.

Dans le cadre des travaux de réfection du pont d'Ambo par le Département, la CARF a intégré dans l'ouvrage la pose d'une conduite en acier permettant de supporter les fortes pressions et de pérenniser ce réseau d'eau potable. Cette conduite a été mise en service par la société en charge des travaux le vendredi 30 décembre 2022 et malgré les opérations de rinçage et de désinfection, ce réseau neuf a manifestement généré une odeur désagréable de l'eau potable.

Après avoir été informée par la Mairie de Saorge et par certains usagers, la CARF a, en relation avec la commune, procédé à la mise en place d'une distribution d'eau en bouteilles en apportant un soin particulier auprès de l'EHPAD « Le Temps des Cerises ». En parallèle et par sécurité, un arrêté de restriction d'usage de l'eau a été pris ainsi que la réalisation d'un traitement supplémentaire de l'eau par chloration.

800 bouteilles d'eau ont été distribuées le samedi et 960 bouteilles le dimanche.

Dès le lundi matin l'odeur constatée s'était estompée de façon importante mais la restriction a été maintenue dans l'attente des résultats des analyses menées par l'Agence Régionale de santé (ARS). Cette restriction a été accompagnée de nouvelles campagnes de distribution de bouteilles d'eau.

Les premiers résultats ont été transmis par l'ARS le vendredi 06 janvier permettant de lever la restriction. Ces résultats ont été complétés le 10 janvier puis le 19 janvier par les résultats définitifs.